



Volume 16

Issue – 1, March 2022

**LA RESPONSABILISATION DE LA COMMUNAUTE, PIERRE ANGULAIRE DE LA REUSSITE
D'UN PROJET DE DEVELOPPEMENT DURABLE**



Figure 1 : Pêcheurs d'Ambolobozobe

Responsabiliser la communauté, la conscientiser à propos de l'importance de la biodiversité marine pour l'environnement et la vie socioéconomique, et l'impliquer dans la gestion et la protection durables de ces ressources. C'est, en un mot, l'approche adoptée par les projets promouvant la pêche durable soutenus par Tany Meva, entre autres ceux financés à travers le fond CEPF dans le paysage de l'extrême-nord de Madagascar (Côte Est, Antsiranana, Baie de Rigny). Il s'agit notamment de mener les communautés à prendre leurs responsabilités dans la surveillance, le contrôle et l'exploitation rationnelles des ressources marines.

La réglementation en matière de pêche est beaucoup mieux respectée lorsque c'est la communauté elle-même qui s'implique dans la protection de ses ressources naturelles.

La surexploitation et la pêche illégale ont des conséquences néfastes, non seulement sur l'environnement et l'écosystème marin mais également sur le bien-être et les conditions de vie des populations de cette zone, dont beaucoup vivent des activités liées à la mer. Elles sont régulièrement en proie à des difficultés de conditions de vie et de bien-être surtout durant la fermeture saisonnière de la pêche, période où elles voient leurs revenus chuter drastiquement, parfois jusqu'à la disparition totale.

« *Différentes étapes doivent cependant être franchies avant d'arriver à une effectivité de cette prise de responsabilité* », explique Rivo Andriatsimatahomanana, Gestionnaire de projet au sein de Tany Meva. « *C'est une organisation en interne de la communauté, mise en œuvre par le biais de l'appui du projet* ». Elle consiste, d'une part, en la mobilisation et la participation des membres dans les activités de patrouilles communautaires, et en l'élaboration d'une convention collective, généralement appelée DINA, un acronyme qui se traduit par « règlement commun destiné à être respecté ».



Figure 2 : Réunion communautaire organisée par C3

L'accompagnement technique et administratif est fondamental : les bénéficiaires doivent connaître les lois, règlements et la législation en vigueur afin de pouvoir s'y conformer dans toutes leurs activités. Les services techniques sont également mobilisés et impliqués. L'objectif, dans tout ceci, est de garantir l'exploitation durable des ressources et d'améliorer la productivité.

Les actions soutenues dans la Baie de Rigny Antsiranana, en particulier à Ambolobozokely, une localité de 1725 habitants, est un exemple concret de l'application de cette approche focalisée sur la responsabilisation communautaire. La protection de cette zone a été renforcée grâce à la participation active des villageois, parfaitement conscients de l'importance des richesses naturelles qui s'y trouvent. Financée par la Fondation Tany Meva par le biais du Critical Ecosystem Protection Fund (CEPF), c'est l'association C3 qui a appuyé la communauté dans l'élaboration de son DINA mais aussi en menant des campagnes de sensibilisation et de suivi concernant la réglementation en matière de pêche. Le principe étant de faire en sorte que les infractions diminuent en même temps que le respect de la réglementation augmente. *« Les tortues marines, en particulier, subissaient trop d'atrocités, raconte Maëlla, Manager Programme de l'association C3. Elles étaient chassées, tuées, vendues au marché. Quand vous marchiez sur la plage, il y avait des carapaces de toutes les tailles un peu partout, laissées par les braconniers. »*

Un autre acteur s'est aussi mobilisé dans la démarche : les Junior Eco-Guards, un club d'écoliers engagés dans la protection de l'environnement. *« Ce club réunit les enfants et les jeunes de notre école, décrit Soady, une élève. Après avoir été formés, nous avons fait de la sensibilisation, en incitant les gens de notre communauté et ceux de nos familles à plus penser à préserver l'environnement. Nous avons aussi participé au reboisement de la mangrove. »*. Ainsi, le Fokonolona avait demandé au projet de l'aider à protéger les richesses naturelles dont la mangrove regorge. C'est maintenant une zone classée « sacrée », son accès est maintenant strictement réglementé et jalousement gardé par les riverains eux-mêmes. Outre sa grande capacité de stockage du carbone, la mangrove est à la fois un abri, un lieu de ponte et de multiplication de la faune marine. Comme le précise un membre de la communauté : *« On n'y entre pas comme ça, on n'y pêche pas comme on veut. C'est réservé aux animaux. »*

Ainsi, la responsabilisation à Ambolobozokely s'est concrétisée, à ce jour, par la mise sur pied de deux associations formelles œuvrant dans la gestion des ressources marines et le suivi de l'application du DINA, mais aussi la mobilisation de 12 Junior Ecoguards actifs et 17 patrouilleurs, tous membres de la communauté. Par ailleurs, des Local Marine Management Areas ont été établies, avec Ambolobozokely comme zone-pilote pour la zone. Enfin, comme activité alternative, l'élevage de petits ruminants (moutons, chèvres) a aussi été appuyé afin d'augmenter les revenus lors périodes de fermeture de la pêche. Elles contribuent également à réduire la surpêche en mer.

Ces résultats obtenus à Ambolobozokely font partie des nombreux acquis des projets financés depuis des années par Tany Meva qui continuera à appuyer les initiatives communautaires de développement durable. Ainsi, pour la Fondation, le processus de réussite d'un projet de développement se résume en quelques étapes essentielles : la sensibilisation/conscientisation de la population, la responsabilisation de la communauté par l'encouragement à entreprendre des actions et des initiatives, la prise en considération des impacts des actions pour l'intérêt de tous et l'accompagnement (formations, conseils, etc.).